

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

SIXIEME LEGISLATURE

Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Services Législatifs

Division des Séances et Huissiers

Section des Séances

Année 2024

Séance plénière du 04 / 04 / 2024

LOI N° _____

**AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO A L'ACCORD
PORTANT CREATION DE LA SOCIETE ISLAMIQUE
D'ASSURANCE DES INVESTISSEMENTS ET DES
CREDITS A L'EXPORTATION, ADOPTE LE
19 FEVRIER 1992 A TRIPOLI**

Article premier : Est autorisée, l'adhésion du Togo à l'accord portant création de la société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, adopté le 19 février 1992 à Tripoli.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 04 avril 2024

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN